

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
LEZE ARIEGE
HAUTE-GARONNE**

Nombre de membres

dont le Conseil doit être composé	En exercice	Qui assistent à la séance	Qui ont pris part à la délibération
48	48	32	39

N° 13/2018

OBJET : Renouvellement de la convention « Vacances – Loisirs » avec la CAF

L'an deux mille dix-huit et le 11 janvier à 20h30,

Le Conseil de la Communauté de Communes Lèze Ariège, dûment convoqué en date du 4 janvier 2018, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Serge BAURENS.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Marie-Christine ARAZILS, Nadine BARRE, Monique COURBIERES, Céline GABRIEL, Hélène JOACHIM, Chantal LAVAIL, Catherine MONIER, Danielle TENSA,

Messieurs René AZEMA, Serge BAURENS, Pascal BAYONI, Denis BEZIAT, Pierre-Yves CAILLAT, Joël CAZAJUS, Jean CHENIN, Serge DEJEAN, Serge DEMANGE, Claude DIDIER, Patrick DISSEGNA, Régis GRANGE, Patrick LACAMPAGNE, René MARCHAND, Serge MARQUIER, Franck MUNIGLIA, Floréal MUNOZ, Wilfrid PASQUET, Jean-Louis REMY, Jean-Claude ROUANE, Bernard TISSEIRE, Guy VESELY, Sébastien VINCINI, Michel ZDAN.

ABSENTS AVEC PROCURATIONS : M^{me} Nadia ESTANG donne procuration à M. Floréal MUNOZ, M^{me} Nathalie LAVAIL-MAZZOLO à M. Serge DEMANGE, M^{me} Sabine PARACHE à M^{me} Hélène JOACHIM, M^{me} Joëlle TESSIER à M. Wilfrid PASQUET, M. Jean-Claude BLANC à M. Joël CAZAJUS, M. Dominique BLANCHOT à M. Pascal BAYONI, M. Michel COURTIADÉ à M. Denis BEZIAT.

ABSENTS EXCUSES : Madame Sylvie BOUTILLIER, Monsieur René PACHER.

ABSENTS NON EXCUSES : Messieurs Jean-Pierre-BASTIANI, Jean DELCASSE, Nicolas GILABERT, Serge MAGGIOLO, Daniel ONEDA, Alain PEREZ ; Madame Pierrette HENDRICK.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Monsieur Serge MARQUIER a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Président indique aux membres de l'assemblée qu'il convient de renouveler la convention « Vacances – Loisirs » à intervenir entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute Garonne et la Communauté de Communes.

Il indique que cette convention est un dispositif local d'action sociale qui soutient l'accès aux accueils de loisirs avec et sans hébergement sur des temps d'accueil extrascolaire (samedi et vacances scolaires), du territoire de la Communauté de Communes, pour des enfants et jeunes âgés de 3 à 17 ans révolus, issus de familles aux revenus modestes.

Monsieur le Président présente les grilles tarifaires par zone et par tranche de revenus proposés par la CAF. La zone est déterminée par le lieu d'implantation de la structure d'accueil, soit, pour la Communauté de Communes Lèze Ariège :

Zone 1 :

ALSH Louis Souillès à Auterive
ALSH Beaumont/Lèze
ALSH et Accueil jeunesse de Cintegabelle

Zone 2 :

ALSH de Grépiac
ALSH de Lagardelle/Lèze et accueil jeunesse
Accueil Jeunes Venerque

Pour les accueils de loisirs :

QF en euros	0 – 400 €	401 – 600 €	601 - 800 €	>800 €
Montant des réductions CVL par jour Zone 1	7	6	5	0
Montant des réductions CVL par jour Zone 2	5	4	3	0

Pour les séjours :

QF en euros	0 – 400 €	401 – 600 €	601 - 800 €	>800 €
Montant des réductions CVL par jour	18	12	10	0

Monsieur le Président rappelle aux membres de l'assemblée les dispositions de la délibération n° 281/2017 du conseil communautaire en date du 11 décembre 2017 approuvant le règlement intérieur des structures d'Accueils de Loisirs Sans Hébergement du territoire de la Communauté de Communes faisant mention des tarifs appliqués au sein de chaque structure.

Considérant l'exposé ci-dessus, le conseil communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE la signature d'une convention « Vacances - Loisirs » à intervenir avec la CAF de la Haute Garonne et la Communauté de Communes Lèze Ariège ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer ladite convention et tout document afférent.

Fait et délibéré à la salle du Conseil Communautaire du siège de la Communauté de Communes, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,
Serge BAURENS